



## L'édito

L'année 2025 s'ouvre sous le signe de l'engagement et de l'aboutissement, avec la validation du dernier grand projet de ce mandat. Fidèles à nos engagements, nous poursuivons nos actions avec la même détermination, en restant attachés à nos principes : une gestion budgétaire rigoureuse, des investissements ciblés pour améliorer notre cadre de vie et une recherche active de subventions afin d'optimiser nos ressources.

Ces orientations structurent chacune de nos décisions, avec un objectif clair : assurer un développement harmonieux et durable de notre commune, tout en préservant son identité et son attractivité.

Plus que jamais, nous restons à votre écoute pour continuer à avancer ensemble.

Nicolas Habare  
votre Maire

## Du côté de la médiathèque

### Atelier du mois : Des mots et des jeux

Mots cachés, Mots intrus, phrases à décoder, charades....

En plus, une devinette offerte à chaque venue à la bibliothèque !

Entrée libre à partir de 6 ans.

Aux horaires habituels de la médiathèque.

### Mercredi 19 février

Emmanuelle raconte ... Bientôt l'hiver

C'est l'histoire d'un petit écureuil qui s'active dans la forêt à chercher et cacher des noisettes dans le creux de son arbre, en prévision de l'hiver. Mais l'hiver sera-t-il rude ?

Est-ce qu'il faut plus de noisettes ?

Le vieil hibou perché sur son chêne sera-t-il de bon conseil ?

Ce conte en rond a été conçu à partir de l'album de Voutch.

Entrée libre dès 3 ans.



Crédit photo BDM

### Mardi 18 mars de 10h à 11h

Bébé signe : Atelier découverte

Mélanie, jardinière d'enfants, animatrice et formatrice Eveils & Signes vous propose de découvrir le langage des signes pour les tout-petits.

De 0 à 3 ans.

Inscription préalable.



Crédit photo Jardinière d'enfants

## Appel à projet

Après de nombreuses péripéties concernant la gestion du fort de Fresne par l'Union Motocycliste de la Marne, le Conseil municipal a décidé de lancer un appel à projet afin de trouver un nouveau locataire pour ce site de 11 hectares.

Notre objectif est triple : assurer la pérennité de ce circuit réputé tout en garantissant une gestion respectueuse de l'environnement et une ouverture accrue aux habitants de la commune.

Nous serons particulièrement vigilants à ces enjeux pour faire de ce site un espace équilibré entre passion sportive et intérêt collectif.

## **Suite à la délibération 10-2025 du 27 janvier 2025, appel à projet.**

### **Objet : Attribution d'un bail pour l'exploitation du site du Fort de Fresne.**

La mairie de Bourgogne-Fresne lance un appel à projet pour l'attribution d'un bail permettant l'exploitation du site du Fort de Fresne situé entre Fresne-les-Reims et Witry-les-Reims. Les candidats ont la possibilité d'opter pour un bail de droit commun d'une durée de 3 ans non renouvelable ou un bail commercial, selon leur projet et leur statut. Le loyer minimum sera de 3600€ annuel.

### **Caractéristiques du site**

Le site concerné est situé au lieu-dit du Fort de Fresne et comprend deux parcelles partiellement boisées pour une surface totale d'environ 11 hectares. Il est classé en zone naturelle à destination sportive dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) consultable sur <https://www.grandreims.fr/cadre-de-vie-et-environnement/les-documents-durbanisme/documents-durbanisme-en-vigueur/urbanisme/bourgogne-fresne-plans-locaux-durbanisme>

### **Conditions d'exploitation**

Les futurs preneurs devront respecter les obligations suivantes :

- Homologuer le circuit de motocross dans un délai de 12 mois afin de pouvoir y organiser des courses, puis assurer son maintien sous peine de résiliation du bail.
- Entretenir l'espace naturel et garantir sa propreté en toutes circonstances.
- Respecter scrupuleusement toutes les règles environnementales et la biodiversité.
- La sous-location sera interdite.

### **Dossier de candidature**

Les candidats devront fournir un dossier complet comprenant :

- Les documents officiels permettant d'identifier le candidat
  - Pour les associations : statuts certifiés conformes, PV d'AG nommant les représentants, accusé de réception de la sous-préfecture, attestation d'assurances.
  - Pour les entreprises : statuts, PV d'AG nommant le représentant légal si ce n'est pas mentionné dans les statuts, Kbis, PV d'AG autorisant le gérant à candidater si ce n'est pas mentionné dans les statuts, attestation d'assurances
- Le dernier bilan de la structure ou, pour les associations, le dernier procès-verbal d'assemblée générale mentionnant le détail des comptes de l'association.
- Le choix du type de bail et le montant du loyer proposé.
- Une description des activités prévues sur le site ainsi que le cas échéant un échéancier de mise en place.
- Le budget prévisionnel des investissements à réaliser et leur mode de financement. Si des emprunts bancaires sont envisagés, l'attribution du bail pourra être conditionnée à leur obtention.
- Un compte de résultats prévisionnels sur trois années minimums et, pour les sociétés commerciales, un business plan complet.
- Des engagements sur les actions en faveur de la préservation de la biodiversité et sur les modalités d'ouverture du site à la population de Bourgogne-Fresne ne réalisant pas de motocross.

### **Modalités de dépôt des candidatures**

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par mail à l'adresse suivante :

mairie@bourgogne-fresne.fr ou déposés en mairie de Bourgogne 2 place de la mairie 51110 Bourgogne-Fresne au plus tard le vendredi 28 février 2025 à 12h.

Les dossiers seront étudiés et aboutiront sur un entretien avec les candidats.

L'octroi du bail sera réalisé par délibération du conseil municipal avant signature devant notaire.

Tous les frais seront à la charge du preneur.

Pour toute information complémentaire ou visite du site, veuillez contacter la mairie de Bourgogne-Fresne.

Fait à Bourgogne-Fresne, le 3 février 2025.

Le Maire de Bourgogne-Fresne.

## Bonne nouvelle pour notre commune

Malgré un contexte budgétaire contraint, le département de la Marne a confirmé la réalisation de notre traverse cette année. Ce chantier d'envergure, fruit de cinq années de travail, représente un investissement de plus d'un million d'euros pour notre village.

Sur 550 mètres de voirie, de nombreuses améliorations seront apportées : l'enfouissement final des réseaux aériens, le renouvellement des canalisations d'eau potable, la création de nouveaux trottoirs pour sécuriser les piétons, une meilleure gestion des eaux pluviales et la pose d'un revêtement routier optimisé pour réduire les nuisances sonores liées à la circulation.

Nous vous tiendrons informés des prochaines étapes dès le mois prochain !

## La cellule cyber du Groupement de Gendarmerie Départementale de la Marne communique

La cybercriminalité est en constante augmentation.

Entre 2016 et 2023, les atteintes numériques aux biens (escroqueries, arnaques en ligne, etc...) et aux personnes (harcèlement, injures, menaces, discriminations) ont augmenté de manière significative. Face à cette menace croissante, 17Cyber a été créé et est destiné à toutes les victimes d'infractions numériques: particulier, professionnel ou collectivité, 17Cyber est disponible 24h/24 et 7j/7.

Les victimes peuvent accéder au site [17Cyber.gouv.fr](http://17Cyber.gouv.fr) et répondre à quelques questions pour évaluer leur situation. En fonction des réponses, le site fournit des recommandations adaptées et, si nécessaire, permet d'échanger par tchat avec un policier ou un gendarme pour des conseils de première urgence.



## La salle des fêtes de Fresne

La date pressentie pour l'inauguration de la salle des fêtes de Fresne et reportée. Dès que les travaux seront achevés, une date officielle sera donnée.

## Fermeture

Notre poste communale sera fermée de lundi 10 à mercredi 12 février inclus.

## Du côté du C.L.I.C.

Le CLIC du Nord Rémois en partenariat avec le Département de la Marne, l'Eté Indien, la CPTS Val de Suipe et la commune de AUMENANCOURT organise un nouveau programme :

### Haltère & Fourchette

Ce programme conçu par l'Eté Indien est proposé et financé par le Département de la Marne. Il s'adresse aux personnes retraitées de 60 ans et plus. Cette action propose plusieurs séances d'activité physique adaptée et d'ateliers sur la nutrition. Les séances sont animées par des enseignants diplômés.

Les ateliers sportifs auront lieu les mardis de 14h à 15h à la Salle Polyvalente, 14 rue Désiré Sarazin 51110 AUMENANCOURT.

Les six ateliers nutritionnels auront lieu les mardis de 15h à 17h. Les dates précises seront données lors de la conférence de présentation.

1ère réunion d'information **le 18 février à 14h** à la salle polyvalente.

# Portrait choisi



## VB Soins bien être

Valérie, fresnate de naissance, magnétiseuse et praticienne en massage bien être.

Agée de 47 ans, elle donne des soins en magnétisme depuis de nombreuses années.

Afin de compléter ces soins, Valérie s'est naturellement dirigée vers différentes formations aux massages, éprouvant le besoin d'y ajouter une dimension tactile.

Drainage Lymphatique avec la méthode Vodder.

Liftant Japonais avec la méthode kobido.

Puis dernièrement, au massage Ayurvédique, massage Suédois, assis habillé.

Ces protocoles de massages bien-être sont très spécifiques, riches en gestuelles et en techniques et durent entre 1h et 1h30.

Ce service est conçu pour apporter relaxation et

apaisement des tensions musculaires. Que ce soit pour soulager le stress ou simplement pour profiter d'un moment de détente, le massage bien-être à domicile est une option attrayante pour améliorer son bien-être physique et mental.

VB Soins bien être Tel 06.52.66.30.39

## Une date à retenir

### Super loto

L'association COEUR DE TENDRESE organise un super loto en faveur de ONCOBLEUETS le dimanche 16 mars à partir de 10h30 au gymnase de Bourgogne.

2 510 € de cartes cadeaux !

4 parties - Bingo

Nombreux lots, restauration et buvette.

Début des parties à 13h.

Réservations au 06.10.60.24.76. Renseignements au 07.89.66.15.14

MAIRIE DE BOURGOGNE-FRESNE 2 place de la Mairie 51110 BOURGOGNE-FRESNE  
Tel 03 26 97 50 56 / mairie@bourgogne-fresne.fr



Mairie.Bourgogne.Fresne



Mairie\_de\_bourgogne\_fresne

[www.bourgogne-fresne.fr](http://www.bourgogne-fresne.fr)

*Bulletin numérique mensuel d'informations*  
Editeur : Mairie Bourgogne-Fresne  
Directeur de la publication : Nicolas Habare  
Tirage papier par nos soins : 40 exemplaires  
Numéro ISSN en cours

Ne pas jeter sur la voie publique/ IPNS